

Plan de zonage n° 1/5
1:6 000



Réalisé le : 16/11/2018

APPROUVE LE : 10/12/2018



Hauts-de-France (Siège social) ZAC du Chevalier 5 rue des Molettes 59286 Roost-Warendin Tél. 03 27 97 36 30	Seine-Normandie Le Havre 181 Boulevard François 1er 70600 Le Havre Tél. 03 56 45 55 08	Grand Est Espace Sainco-Croix 6 Place Saint-Croix 51000 Châlons-en-Champagne Tél. 03 26 64 05 01
Val-de-Loire Zone Ecoparc Rue des Petites Granges 49040 Saumur Tél. 02 41 51 98 39	Seine-Normandie Evreux Parc d'Activités Le Long Buisson 380 rue Clément Ader - Bât. 1 27910 Le Vief-Evreux Tél. 02 32 32 99 12	

	Éléments de contexte :
	Limite de zone
	Nouvelles voies non reprises au cadastre (zone d'Épaveille)
	Emplacements réservés :
	Emplacement réservé (et son N° d'identification)
	Patrimoine naturel :
	Espace Boisé Classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
	Alignement Boisé Classé au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
	Maire identifiée au titre de l'article L123-5 II. 2° du Code de l'Urbanisme
	Patrimoine bâti :
	Prescription particulière d'implantation des façades
	Bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'article L123-5 du Code de l'Urbanisme (et N° d'identification)
	Équipement de bâtiment pouvant changer de destination au titre de l'article L123-5 du Code de l'Urbanisme
	Chemements sous :
	Le titre d'urbanisme à sauvegarder et à valoriser au titre de l'article L123-5-1 V. 1° du Code de l'Urbanisme
	Linéaires commerciaux :
	Linéaire commercial identifié au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
	Risques naturels :
	Indice de cavité ponctuel
	Zone de risque liée à la présence d'un indice de cavité souterraine
	Zones d'effets des ICPE :
	Zones d'effets des ICPE "A" (A-D)
	Zones d'effets des ICPE - Zone des effets irréversibles - A à D - Zep
	Zones d'effets des ICPE - Zone des premiers effets létaux - A à D - Zpel
	Zones d'effets des ICPE - Zone des effets létaux significatifs - A à D - Zels
	Zones de danger des canalisations de transport de matières dangereuses
	Zones de danger des canalisations - Zone des effets irréversibles - Zei
	Zones de danger des canalisations - Zone des premiers effets létaux - Zpel
	Zones de danger des canalisations - Zone des effets létaux significatifs - Zels

AU : Zone identifiée pour le développement urbain de la commune et pour l'aménagement d'une zone d'activités où des renforcements de voirie et réseaux sont nécessaires

AUB : Zone agricole destinée à l'urbanisation future

AUBa : Zone identifiée pour le développement urbain de la commune à vocation principale d'habitat périurbain

AUC : Zone non bâti en continuité du tissu urbain permettant la production de logement

AUZ : Zone à vocation d'urbanisation et extension de la zone d'activités, complexe de sport, détente, loisirs

AltY : Secteur d'activités à créer sur le site du Mesnil

A : Zone agricole

Ah : Secteur de taille et de capacité limité où le confortement, la réhabilitation et l'extension de constructions existantes est autorisé sous conditions

N : Zone naturelle

NSc : Secteur destiné au centre équestre où les constructions nécessaires aux pratiques équestres de loisirs ou de compétition sont autorisées.

NSe : Secteur à vocation d'équipement collectifs d'intérêt général

NSo : Secteur pour l'aménagement d'un golf où les constructions sont autorisées sous conditions

NSh : Secteur destiné à l'habitat de loisirs (camping).

NSi : Secteur destiné aux jardins familiaux où les arbres/jardins sont autorisés sous conditions

Nh : Secteur n'ayant que de vocation agricole

Nhm : Secteur où les constructions sont interdites à l'exception de la confortation de l'existant soit :

Ny : Secteur où les aménagements devront favoriser l'expansion des crues dont l'inondabilité issue

installations vulnérables aux risques

Ny : Secteur naturel constitué des espaces verts du parc d'activités du Mesnil

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n° 1	1170 m ²	Parc de stationnement et espace public.	Commune
ER n° 1bis	1127 m ²	Espace public et mise en valeur de la Libairie	Commune
ER n° 2	6353 m ²	Biogazéoduction de la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 3	1127 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 4	4553 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 5	1934 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 6	6375 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 11	11448 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 12	1739 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 22	2252 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 23	1739 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 15	11863 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 16	11863 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 17	7667 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 18	7667 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 19	3081 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 20	3081 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 21	3081 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 22	3081 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 23	8007 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 24	8007 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 25	3202 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 26	3202 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 27	7724 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 28	1622 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 29	1121 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 30	4704 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 31	7668 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 32	1018 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 33	17549 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 34	214 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 35	2839 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 36	4246 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 37	3006 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 38	184 m ²	Aménagements destinés à la maîtrise à la rue de l'Industrie (J. au sec.)	Commune
ER n° 39	8919 m ²	Aménagement d'une lacer ponton et incendies	Commune
ER n° 40	1320 m ²	Aménagement d'une lacer ponton et incendies	Commune
ER n° 41	29918 m ²	Aménagement d'une fosse de traitement	Commune
ER n° 42	140 m ²	Extension du parking	Commune

0 100 200 300 400 500 Mètres

